

SÉANCE DU 2 JUILLET 2003

DÉCISION N° 2003 / 27 / ITER / 2

PROJET ITER en Provence

La Commission nationale du débat public,

- vu la loi n° 2002-276 du 27 Février 2002,
- vu le décret n° 2002-1275 du 22 Octobre 2002 pris pour l'application de celle-ci,
- vu la lettre de saisine de la Ministre déléguée à la recherche et aux nouvelles technologies du 28 Avril 2003 reçue le 5 Mai 2003 et le dossier reçu le 6 Juin 2003,
- vu la décision de la commission n° 2003/26/ITER/1 décidant un débat public et créant une commission particulière pour l'animer,
- sur proposition de son président,
- après en avoir délibéré,
- à la majorité de ses membres présents ou représentés,

DÉCIDE :

Article unique

Monsieur Patrick Legrand est désigné comme Président de la commission particulière.

Président


Yves MANSILLON